

# UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA CREUSE

28ème Championnat de France de Pétanque des  
Sapeurs-Pompiers



CREUSE PETANQUE POMPIERS 2025



LA SOUTERRAINE - CREUSE - NOUVELLE AQUITAINE  
Organisé par l'Association CREUSE PETANQUE POMPIERS 2025

# SOMMAIRE

Introduction

Présentation

Composition du dossier

Bienvenue dans la CREUSE

Comment venir chez nous

Programme

Règlement de la compétition

Restauration

Animations

Hébergements

# Introduction

Mesdames, Messieurs les Sapeurs-Pompiers,

**"La CREUSE ? Vous ne savez pas où c'est ? Aucun problème ! Désormais,  
vous le saurez, mais en plus, vous vous en souviendrez !"**

Le 28ème championnat de France de pétanque Sapeurs-Pompiers se déroulera cette année :

**Le Vendredi 5, le Samedi 06 et le Dimanche 07 Septembre 2025**

à

**La Souterraine (23)**

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents concernant cette manifestation.

Nous vous remercions de nous adresser les inscriptions accompagnées du règlement avant le 11 Juillet 2025, délai de rigueur sous peine de ne pas être inscrits.

La liste des inscrits sera prise dans l'ordre d'arrivée (dossiers complets).

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter :

Océane LAFRIQUE : **06.24.95.34.74**

Adresse mail unique @ : [petanque.sp.2025@gmail.com](mailto:petanque.sp.2025@gmail.com)

**Suivez nos actualités sur notre page Facebook, de nombreuses infos sont à venir !**



"Championnat de France de Pétanque Sapeurs-Pompiers 2025"



Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, nos sincères salutations.

Sportivement,

L'association Creuse Pétanque Pompiers 2025

# Composition du dossier

Les éléments à renvoyer :

- **Fiche d'engagement + l'attestation de l'UD**
- **Photocopies des pièces d'identités**
- **Fiche repas + règlement par chèque ou par virement**

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET**

Date butoir :

**Dossier à retourner avant le 11 Juillet 2025**

Adresse :

**Melle LAFRIQUE Océane  
30 Cher de Haut  
23000 SAINT FIEL**

## NOUVEAUTE 2025

Cette année, il vous est possible de réaliser votre inscription par e-mail à l'adresse  
[petanque.sp.2025@gmail.com](mailto:petanque.sp.2025@gmail.com)

**Il vous faudra nous fournir en complément des pièces du dossier, un avis de virement pour le règlement de l'inscriptions et des repas.**

# Bienvenue dans la CREUSE



La Creuse est par nature une destination 100% rural, propice à l'écotourisme, disposant d'un patrimoine naturel authentique et sauvage. Passer ses vacances en Creuse, c'est choisir le ressourcement, le silence, la quiétude... une quête de temps, une quête de la nature, un retour aux essentiels, bref la déconnexion et « le slow tourisme » !

## Art, histoire, passion...

Dans un territoire comme la Creuse, qui tire désormais sa force de ce qui fut ses faiblesses, l'héritage du passé n'a pas été dilapidé. Et aujourd'hui il éclaire l'avenir ! Du plus rude château de granit, au plus délicat ouvrage de tapisserie, à force de sculptures monumentales ou par petites touches impressionnistes... ici depuis des siècles, l'homme crée avec génie un jardin vivant et unique !



## Savoir-faire d'exception !

Au pays des Maçons de la Creuse qui ont façonné Paris et son architecture, les bâtisseurs creusois ont fait de la pierre un art. Ici, c'est la pierre, là, c'est la laine, qui livre son message secret avec les Tapisseries et nos artistes, nos artisans, le traduisent avec émotion, imagination et talent. N'oublions pas aussi l'impressionnisme, puisque c'est bien en Creuse que Claude Monet signe sa première série de 24 toiles.



## Tapisseries d'Aubusson, « Patrimoine immatériel culturel Unesco »

La Cité internationale de la tapisserie est devenue un lieu incontournable : un voyage au fil de 6 siècles de tapisseries jusqu'aux plus étonnantes tapisseries contemporaines. D'autres lieux comme la Maison du tapissier, ateliers, manufactures et filatures vous ouvrent aussi leurs portes pour découvrir cette filière laine toujours bien vivante.

## La Vallée des peintres impressionnistes

Claude Monet, Armand Guillaumin, Francis Picabia, entre autres, immortalisent les paysages du confluent des deux Creuse, des rives de la Sédelle, de l'ancienne forteresse de Crozant, la lumière, les roches et les bruyères de cette Vallée des peintres, à travers leurs œuvres impressionnistes. Aujourd'hui, de nombreux artistes contemporains suivent leurs pas.



<https://www.tourisme-creuse.com/>

# Comment venir chez nous



## En voiture :

La Souterraine est à 3h30 de Paris en voiture par l'autoroute A20

## En train :

La Souterraine est à 3h15 de Paris au départ de la Gare d'Austerlitz et à 4h30 de Toulouse par la ligne **POLT**

**Gare de La Souterraine  
Place de la gare  
23300 La Souterraine**

## En avion :

Aéroport de Limoges à 45 minutes de route par l'autoroute A20

Aéroport de Châteauroux à 55 minutes de route par l'autoroute A20

## Le site du championnat :

**Centre culturel Yves Furet  
1 Avenue de la Liberté  
23300 La Souterraine**



# Programme

## Vendredi 5 septembre 2025 :

**15h00 - 20h00** Accueil des équipes en fanfare

**16h30** Réunion de la commission nationale de Pétanque

**17h30** Exhibition de pétanque avec la participation des Champions de France en titre

**20h30** Restauration et animation musicale

## Samedi 6 septembre :

**06h30** Accueil des équipes et petits déjeuners

**08h00** Début du Championnat de France. Challenge Gérard JAMBOU et Christian RIVIERE

**12h15 - 13h45** Restauration

**14h00** Reprise des parties pour le Championnat de France jusqu'au 1/16ème de Finales joués

**14h00** Début du Challenge Jean Lou CARSALADE pour les perdants de poules et parties jusqu'au 1/16ème de Finales joués

**20h30** Soirée de Gala

## Dimanche 7 septembre :

**6h30** Petits déjeuners

**07h00** Inscription pour le Challenge Jo DUMAUX (128 équipes)

**08h00** Début du Challenge Jo DUMAUX

**08h00** Inscription pour le 4ème Challenge "Ecole Tristan L'Hermite"

**08h15** Début du 4ème Challenge "Ecole Tristan L'Hermite"

**08h30** Reprise du Championnat et du Challenge JL CARSALADE (1/8ème et 1/4 de finales)

**12h30 - 14h00** Restauration

**14h15** Reprise des phases finales

**16h30** Finales

**18h00** Remise des récompenses et vin d'honneur

# Règlement de la compétition

**Art 1 :** Le Championnat de France de Pétanque des Sapeurs-Pompiers est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS). Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. **Il faut être adhérent à l'Union Départementale de son département.** En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

**Art 2 :** Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice sous le contrôle du bureau de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

**Art 3 :** Une attestation d'appartenance à l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions. Elle devra parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans ce document**

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition. Seules les pièces suivantes seront acceptées : Carte Nationale d'Identité Permis de conduire Passeport

**Aucune fraude ne sera admise**

**Art 3 bis :** Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours. A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

**Art 4 :** Le Championnat de France est baptisé Challenge Gérard JAMBOU et Christian RIVIERE. Il est limité à 300 équipes. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises. Les 300 équipes sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône : 14
- Haute Garonne : 14
- Gironde : 14
- Ariège : 8
- Gard : 8
- Vaucluse : 6
- Saône et Loire 6
- Lot et Garonne : 7
- Finistère : 5
- DOM TOM : 2
- Amicale et département organisateur : (défini par la commission nationale)
- Pour tous les autres départements : 4

**Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.**

**Art 5 :** Les perdants de poule du Championnat du Championnat de France sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé Challenge Jean Lou CARSALADE. Il se dispute par élimination directe. Il débutera à 14h30. **Les parties se jouent en 13 points.**

**Art 6 :** Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16è de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. Reprise à 21h30. **Ceci en fonction de l'évolution des parties.**

**Art 7 :** Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges. Il se déroule par élimination directe et est doté du Challenge Jo DUMAUX. Il est limité à 128 équipes et débute à débute à **8h15 précises**. Toutes les parties se jouent en **11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales**. Un 4è concours basé sur 64 équipes est organisé le dimanche matin. Il est doté d'un Challenge. Il est comme les précédents **uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers**. Elimination directe et parties en **11 points jusqu'aux ½ finales**.

**Art 8 :** Pour le Championnat de France, **aucun panachage inter département n'est autorisé**. Si une équipe est incomplète (2 joueurs manquants), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Cependant, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

**Art 9 :** Les parties et les graphiques sont placés sous le **contrôle de responsables techniques désignés par la commission nationale de pétanque**. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

**Art 10 :** À compter des **1/4 de finales**, toutes les équipes devront porter un haut identique. **Les chaussures ouvertes ne sont autorisées pour toute la durée de la compétition**. Cet article est applicable dans les quatre concours.

**Art 11 :** Toutes les parties se déroulent en **13 points ou 11 points** pour le 3è challenge et 4è challenge.

**Art 12 :** Les horaires définis devront être respectés sous peine de pénalités

**De 5 à 15 minutes de retard : - 2 points**

**Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue**

**Art 13 :** Le prix d'engagement est de **36 Euros par tripllette** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **8 Euros** par tripllette pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

**Art 14 :** Les challenges sont remis en jeu tous les ans.

**Art 15 :** Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

- 42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)
- 222-11 à 222-13 (violences)
- 322-1 à 322-4,
- 322-6 (destructions, dégradations, ...)
- 433-6 (rébellion)

**Art 16 :** L'organisateur souscrira une assurance pour couvrir la manifestation.

**Art 17 :** La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

**Art 18 :** Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs (1/4 finalistes, ½ finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

**La non-présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots. Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent l'attribution sera effective.**

**Art 19 :** Le bureau national est composé de 9 membres. Il est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants. Peuvent voter : Les référents désignés par le PUD de son département en tant que référent pétanque.

**Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.**

**Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale Le 8 février 2025.**

#### Annexe 1 de l'article 4

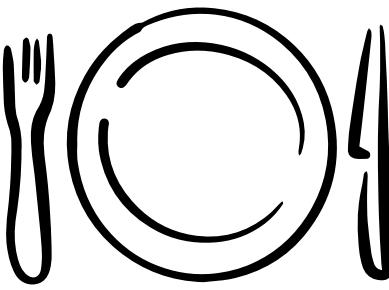
- Une fois le nombre de **300** engagés est atteint en respectant l'article 4, une liste d'attente de **301 à X** sera ouverte. Ces équipes de **301 à X** seront inscrites dans le 2<sup>e</sup> challenge, si elles décident de maintenir leur participation. L'organisation entrera en contact pour demander leur décision. Maintien ou annulation. Toutefois, si maintien sur la liste d'attente, le jour du championnat, une ou plusieurs équipes engagées au championnat ne sont présentes, les places libérées seront comblées par les équipes en attente, du **300** à **X**.
- A noter qu'une priorité d'attente sera donnée à certains « gros départements » qui depuis de nombreuses années combinent le déficit d'équipes qui se produit dès que nous organisons sur le haut de notre territoire.
- Lors des inscriptions, pour les départements qui ne pratiquent pas de concours qualificatifs au championnat de France, une amicale ne pourra engager qu'une seule équipe, les autres passant automatiquement en liste d'attente. Il est conseillé au responsable de numérotter de 1 à **X** l'ordre de priorité. Cette obligation a pour but de ne pas bloquer l'engagement d'autres équipes de son département. Si 10 jours avant la clôture officielle des inscriptions le quota de 4 du département n'est atteint, elles seront intégrées en fonction des places disponibles. Tout ceci sera géré par le bureau national pour éviter certaines passes droites.

#### Annexe 2 de l'article 19

- Appel à candidature 6 mois avant l'AG élective.
- Les demandes de candidatures seront adressées par courrier au Président de l'A.N.P.S.P. Elles devront parvenir avant le dernier jour du mois de juin de l'année élective.
- Seul le référent pétanque si ce département passe par un championnat départemental.
- Le votant et le ou les candidats devront être présent le jour de l'élection.
- Les frais de déplacement sont à la charge de l'UD ou de son référent.
- Mode d'organisation : Il faut renouveler 3 postes Liste unique avec tous les noms des candidats. Sur la liste possibilité de rayer des noms. Il devra rester un maximum de 3 noms. Les élus seront ceux qui auront obtenu le plus de suffrages. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour départager. Le bureau de vote sera désigné par le bureau national.

**Annexe modifiée et acceptée lors du bureau national**

**Le 8 février 2025.**



## Restauration

L'ensemble des menus sont élaborés par nos soins avec des produits locaux et faits maison

Certaines spécialités locales sont à base de fromage, si vous n'en consommez pas, faites le nous savoir sur la fiche d'inscription aux repas

### Vendredi 6 Septembre -Dîner 20h30-

Assiette de crudités

Fondue Creusois & frites  
Charcuterie, salade

Gâteau Creusois aux noisettes  
et crème anglaise

### Samedi 7 Septembre -Soirée de GALA 20h30-

Melon

Cuisse de Bœuf à la broche  
macaronis tomates,

Fromage de pays

Salade de fruits frais

### Samedi 7 Septembre -Déjeuner 12h15 à 13h45-

Terrine de poisson

Pâté aux pommes de terre, salade  
Tranche de rôti de porc  
sauce barbecue

Fromage de pays

Tarte aux pommes

### Dimanche 8 Septembre -Déjeuner 12h30 à 14h00-

Tomates vinaigrette balsamique

Jambon à l'OS sauce madère  
Gratin de courgettes

Fromage de pays

Riz au lait vanillé maison

Eau et vin sur les tables

# Restauration

## -Petits déjeuners-

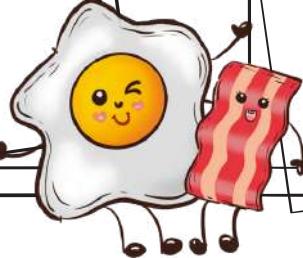


### Salé

pain  
Ventrèche  
2 oeufs  
fromage  
verre de vin  
café

### Sucré

pain  
beurre  
confiture  
croissant  
jus de fruits  
café



Nous vous proposons deux options concernant les petits déjeuners

**Les petits déjeuners sont les même pour les deux jours**

**Merci de préciser votre choix en commentaire sur la fiche repas**

# Animations

Animations musicales tout au long du week-end

Exhibition pétanque le vendredi soir avec les Champions de France en titre

Jeu de tir

Marché de producteurs locaux

Cuisson du bœuf à la broche

Bière locale d'un artisan brasseur Sapeurs-Pompiers



Suivez nos actualités sur notre page Facebook, de nombreuses infos sont à venir !



"Championnat de France de Pétanque Sapeurs-Pompiers 2025"



## Hébergement

**Vous recherchez un hébergement ?**

scannez le QR CODE



saisissez l'adresse ci-dessous dans votre moteur de recherche



<https://www.tourisme-creuse.com/toute-la-creuse/sejourner/hebergements/>

Nous avons également un fichier disponible par mail à la demande



**Des questions ?**



**N'hésitez pas à nous contacter ! Nous nous ferons un plaisir de vous répondre**

**Vous le reconnaîtrez ? Il trône sur nos maillots depuis des années...**



**Nous vous offrons l'opportunité de le voir en vrai !**